

Connexion Matawinie

Séance ordinaire du 10 janvier 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration de Connexion Matawinie, tenue le 10 janvier 2024, à 09h00 - Visio téléconférence

SONT PRÉSENTS

Mme Isabelle Perreault, préfète MRC de Matawinie, mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez et Présidente Connexion Matawinie

MM Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat
Martin Héroux, conseiller de comté, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Sylvain Roberge, maire de Saint-Jean-de-Matha, Vice-Président de Connexion Matawinie
Raymond Rougeau, conseiller de comté, maire de Rawdon
Serge Deschênes, citoyen de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES

Mmes Edith Gravel, directrice générale et greffière-trésorière par intérim Connexion Matawinie et directrice-générale et greffière-trésorière MRC de Matawinie
Marjolaine Beaudry, directrice générale adjointe et directrice du service des finances
Marie-Claude Hébert, conseillère stratégique aux télécommunications
Magalie Bouchet, service à la clientèle et communications

EST ABSENT

MM Eric Bernard, citoyen de Saint-Alphonse-de-Rodriguez

1. OUVERTURE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par Monsieur Raymond Rougeau
Appuyé par Monsieur Joé Deslauriers

CA-001-2024

Et résolu unanimement que la présente séance soit ouverte à 09h01.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-002-2024

Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

1. OUVERTURE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Prise des présences

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Ouverture de l'assemblée
- 2.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 23 novembre 2023
- 2.4 Addenda au contrat de service avec Cooptel – Signature – Autorisation
- 2.5 Paiement de factures KPMG- Décision

Connexion Matawinie

Séance ordinaire du 10 janvier 2024

2.6 Stratégie de communication – Information

2.7 Varia

2.8 Levée de la séance

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 23 NOVEMBRE 2023

Il est proposé par Monsieur Raymond Rougeau
Appuyé par Monsieur Serge Deschênes

CA-003-2024

Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 23 novembre 2023, tel que rédigé.

4. ADDENDA AU CONTRAT DE SERVICE AVEC COOPTEL – SIGNATURE - AUTORISATION

Mme Marjolaine Beaudry indique que lors du dernier CA de Connexion en novembre 2023 ainsi que lors d'une rencontre avec KPMG, un constat est ressorti par rapport au fait que Cooptel facture des frais d'installation à ces clients alors que la plupart des autres télécommunicateurs ne chargent aucun frais. Ces frais sont une barrière importante afin d'aller chercher de nouveaux clients et augmenter notre taux de pénétration de marché.

Considérant le projet de déploiement de la fibre optique sur le territoire de la MRC de Matawinie;

Considérant l'importance d'augmenter la rentabilité du projet et d'éliminer la barrière à l'entrée de nouveaux clients en lien avec les frais d'installation facturés;

Considérant l'importance d'augmenter le taux de pénétration du marché;

CA-004-2024

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Sylvain Roberge et résolu unanimement de signer un addenda au contrat de Cooptel afin de ne facturer aucun frais d'installation aux Abonnés et Abonnés d'affaires. Ainsi, il y aura des changements aux clauses afin de refléter les modifications aux redevances reçues par branchement ainsi que le fait que Connexion assumera les frais de 1\$/mètre excédentaire en lien avec tout Abonné et Abonné d'affaires qui réside à plus de cent-cinquante (150) mètres du Réseau.

M. Martin Héroux rejoint la séance à 09h08

5. PAIEMENT DE FACTURES KPMG– DÉCISION

Considérant que le conseil de la MRC de Matawinie a résolu de mettre à jour l'étude économique effectuée avant le lancement de Connexion Matawinie, pour prendre en compte le contexte actuel de développement du projet de la fibre optique;

Considérant que KPMG a été mandatée à cet effet;

Considérant que cette facture a été vérifiée et approuvée par la directrice générale adjointe et directrice des finances de la MRC de Matawinie;

CA-005-2024

En conséquence, il est proposé par M. Sylvain Roberge, appuyé par M. Serge Deschênes et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture no 8005169131 pour un total de 39 223.72\$, taxes incluses.

Connexion Matawinie

Séance ordinaire du 10 janvier 2024

6. STRATÉGIE DE COMMUNICATION – INFORMATION

Mme Marjolaine Beaudry présente la nouvelle stratégie de communication établie par Connexion Matawinie. Elle mentionne que des publicités promotionnelles informant les nouvelles offres de Cooptel seront envoyées par les municipalités de la MRC directement dans les comptes de taxes des résidents en début d'année, afin d'augmenter le taux de pénétration. L'ébauche de l'encart a été présentée à chaque municipalité et validée.

CA-006-2024

En conséquence, il est proposé par M. Sylvain Roberge, appuyé par M. Raymond Rougeau et résolu unanimement d'autoriser l'envoi des publicités de Connexion Matawinie via le biais des comptes de taxes des résidents par les municipalités de la MRC de la Matawinie.

7. VARIA


M. Serge Deschênes suggère une visibilité des dates promotionnelles à mettre en avant sur le site internet de Cooptel. Également, M Serge Deschênes fait part qu'une panne du réseau Cooptel est survenue le 30 décembre 2023. Il explique que lors de son appel avec MTFO, l'agent a indiqué au téléphone qu'il s'agissait d'une panne générale. La panne était uniquement dans un secteur. Le délai de 4h d'intervention a été respectée.

M. Raymond Mongeau mentionne qu'un citoyen de Rawdon n'a pas pu bénéficier des services de Cooptel avec sa nouvelle construction. Mme Marie-Claude Hébert prend la parole en expliquant les différentes phases de construction prévues du réseau. Elle conclue que la phase 3 prévoit d'intégrer au plan les nouvelles constructions datant de moins de 3 ans.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-007-2024

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Sylvain Roberge, appuyé par M. Raymond Rougeau et résolu unanimement que l'assemble soit levée à 09h32.


Édith Gravel
Directrice générale et
Greffière-trésorière par intérim


Isabelle Perreault
Présidente